ART. 23 TERDECIES N° 164

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2015

### DIALOGUE SOCIAL ET EMPLOI - (N° 2932)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 164

présenté par M. Sirugue

#### **ARTICLE 23 TERDECIES**

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« partenaires sociaux »

les mots:

« organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs représentatives ».

### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.